



Rennes, le 09/01/2026

Quand la Direction devient le bras armé d'une maltraitance institutionnelle !

Au Centre pénitentiaire de Rennes Vezin, chaque semaine porte son lot de violences à direction des personnels du SPIP.

Depuis la médiatisation autour de la permission de sortir « surfthérapie » et son annulation sine die (malgré l'octroi d'une permission de sortir par le Juge de l'application des peines), nous assistons chaque semaine à une série d'évènements et de décisions tous plus insécurisants les uns que les autres :

- la note DISP du 23/07/2025 excluant les personnes sous OQTF de la possibilité d'être accompagné par le SPIP et enjoignant les CPIP à porter des avis défavorables à toutes demandes de permissions de sortir ou d'aménagement de peine
- l'évasion, aujourd'hui devenue célèbre, « du planétarium », qui a entraîné la non-mise à exécution de permissions de sortir, elles aussi octroyées par le juge de l'application des peines, et une nouvelle note DI restreignant toujours plus les critères d'octroi d'un avis positif du SPIP aux permissions de sortir collectives
- un projet « création théâtrale » finement ficelé, validé par la Direction du SPIP, proposant aux détenus de participer à des ateliers théâtre dont l'objectif visait à la création d'une pièce de théâtre avec une première présentation du travail réalisé devant un public de personnes détenues, du personnel pénitentiaire et des magistrats.

Ce projet a tout simplement été vidé de sa substance et la représentation annulée. La pièce écrite par les détenus, accompagnés par un metteur en scène, a été censurée par le DSPIP au motif que ce texte était trop subversif ou politique et pour éviter toute nouvelle polémique !

En parallèle, un autre projet visant à la découverte du monde théâtral et des métiers du spectacle vivant a été suspendu.

Il s'agissait de faire bénéficier de permissions de sortir à des détenus pour qu'ils puissent visiter le Théâtre National de Bretagne (TNB), rencontrer des comédiens professionnels dont d'anciens détenus, les autres corps de métier du théâtre (ingénieurs son et lumières, billetterie...), et enfin assister à la pièce de théâtre « Marius » jouée par la Compagnie Louis Brouillard.

Peu à peu, ce projet de permissions a été mis à mal.

Conscient du contexte particulier mais aussi des récentes notes encadrant les PS, il a été réévalué au fur et à mesure jusqu'à aboutir à la proposition finale de présenter des permissions de sortir pour motif d'insertion professionnelle.

Le SPIP et la troupe ont tenté de trouver des solutions, qui n'ont finalement pas été soutenues par le DFSPIP d'Ille-et-Vilaine et la DISP, mettant à mal tous les efforts fournis par le partenaire et les CPIP.

Pour autant, un détenu a tenté de faire valoir ses droits et a déposé une demande de permission de sortir pour se rendre au TNB.



Une fois cette permission octroyée par le Juge de l'application des Peines, permission qui n'a pas fait l'objet d'un appel du parquet, la DISP décide de rechercher le responsable de cette décision qui ne lui convient pas, mettant à nouveau à mal l'équipe de CPIP sommée une nouvelle fois de justifier de son travail et de son évaluation !

Dans ce contexte, nous rappelons que notre DFSPIP nous a convié à participer à la représentation de cette même pièce de théâtre le vendredi 09/01/2026 suivie « verre de convivialité » !

Mais quelle convivialité peut-il y avoir lorsque ce même jour, notre DSPIP reconnaît participer à la maltraitance institutionnelle que nous subissons depuis de nombreux mois ! Il ne peut à la fois avoir mis à mal un projet d'insertion soutenu par la Compagnie « Louis Brouillard » et tenter de se servir de cette représentation comme une vitrine.

En l'état, nous appelons nos collègues du SPIP à boycotter cette soirée « Théâtre » et à dénoncer toujours plus les politiques répressives à l'œuvre ces derniers mois dans notre administration.

Face à ces attaques répétées faites aux missions du SPIP, nous sommes au regret de constater que notre direction participe de la déliquescence de nos missions et ne nous apporte pas la sécurité que nous sommes en droit d'attendre de leur part !

Nous tenons cependant à souligner l'importance du travail de la compagnie « Louis Brouillard » et les remercier des ponts qu'ils construisent avec la troupe créée dans les murs !

Nous ne nous résignerons pas face à une administration qui détruit nos missions !